

AUTORISATION DE PLACEMENT SYSTÉMATIQUE

- NOUVEAU PLAN MODIFICATION AU PLAN EXISTANT ANNULATION DES INSTRUCTIONS EXISTANTES

VEUILLEZ LIRE LES CONDITIONS AVANT DE SIGNER

Scotia iTRADE^{MD} doit recevoir toutes les demandes et les lettres d'autorisation pour modifier ou annuler un plan, au moins (15) jours ouvrables avant la date désirée de mise en oeuvre. **Pour un compte conjoint, les deux détenteurs doivent signer le formulaire à l'endroit indiqué ci-dessous.**

Pour modifier votre plan de placement, veuillez nous donner les nouvelles instructions nécessaires.

1. RENSEIGNEMENTS SUR LE(S) TITULAIRE(S) DU COMPTE

| | | | |
|-----------------------|--------------|----------|-------------|
| NOM(S) | N° DU COMPTE | | |
| ADRESSE (PAS DE C.P.) | VILLE | PROVINCE | CODE POSTAL |

2. PLAN DE PLACEMENT SYSTÉMATIQUE (P.P.S.)*

Le P.P.S. sert à ACHETER automatiquement et régulièrement des titres d'un fonds commun de placement approuvé pour un montant fixe en dollars. Nous retirerons le montant en question de votre compte de courtage pour acheter des titres du ou des fonds communs de placement précisés ci-dessous. **Vous avez la responsabilité de vous assurer que votre compte de courtage contient les fonds suffisants pour effectuer le placement.** Veuillez consulter www.scotiaitrade.com pour obtenir une liste des fonds approuvés.

Je veux investir un montant brut (en dollars) sur une base régulière de : _____ \$

Date de départ : _____

Je veux investir ce montant brut :

- mensuellement, le 1^{er} du mois trimestriellement, le 1^{er} du mois
 mensuellement, à la fin du mois trimestriellement, à la fin du trimestre
 bimensuellement, le 15 et à la fin du mois

Je voudrais que mes dividendes ou intérêts soient : réinvestis en comptant

| NOM DU FONDS | N° DU FONDS | MONTANT EN \$ |
|--|-------------|---------------|
| | | \$ |
| | | \$ |
| | | \$ |
| TOTAL (IDENTIQUE AU MONTANT BRUT) | | \$ |

Veillez lire les conditions (page 2) avant de signer.

AUTORISATION : Vous êtes autorisé à charger Scotia iTRADE d'appliquer le montant brut à l'achat de parts de fonds communs de placement de la façon indiquée ci-dessus, selon mes directives.

Je/nous comprends/comprenons et accepte/acceptons les modalités du présent plan et accuse/accusons réception d'une copie de la présente autorisation.

| | |
|---|------|
| SIGNATURE DU DÉTENTEUR | DATE |
| DÉTENTEUR DU COMPTE CONJOINT (LE CAS ÉCHÉANT) | DATE |

AUTORISATION DE PLACEMENT SYSTÉMATIQUE

CONDITIONS DES PLANS DE PLACEMENT SYSTÉMATIQUES

Le ou les titulaires de compte garantissent que les personnes dont la signature est requise pour le ou les comptes indiqués aux présentes ont signé la présente autorisation. La présente autorisation peut être révoquée à tout moment sur avis écrit de quinze (15) jours ouvrables donné à Scotia iTRADE. À la révocation, les autorisations précédentes à l'égard de l'achat de parts ou d'actions des fonds sont révoquées. La révocation de la présente autorisation n'a pas pour effet de résilier les contrats pour des biens ou des services qui existent entre moi (nous) et Scotia iTRADE.

Le ou les titulaires de compte s'engagent à payer tous les frais d'opération à l'égard de chaque opération aux taux usuels fixés par Scotia iTRADE, qui peuvent être modifiés de temps à autre sans avis aux titulaires de compte.

Le ou les titulaires de compte comprennent que, dans le cas d'un plan de placement systématique, des fonds suffisants doivent être disponibles dans le compte pour couvrir le placement.

* Veuillez prendre note que les titulaires de compte recevront un document Aperçu du fonds uniquement à l'achat initial de parts d'un fonds commun. Le document Aperçu du fonds ne sera pas remis lors des achats subséquents de parts du fonds commun dans un plan de placement systématique, plan d'épargne automatique ou plan de placement collectif, même s'il est mis à jour par la société de fonds communs. En vertu de la loi sur les valeurs mobilières, vous n'aurez pas de droit de retrait pour les achats ultérieurs de titres dans un fonds commun détenu dans le plan, mais continuerez d'avoir un droit d'action dans le cas de fausse représentation dans le prospectus ou tout document intégré en référence dans le prospectus. Vous pouvez mettre fin au plan en tout temps. Pour recevoir un document Aperçu du fonds à jour en format électronique ou papier sans aucuns frais, veuillez communiquer avec nous au 1-888-872-3388.